

La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits politiques soient l'ensemble de nos activités.

A. Sékou Touré

Redaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique: Aguipres
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

Page 2
Les épreuves de concours (suite).

Page 4
La situation en Rhodesie du Sud
M. Butler a Moscou.
Tension entre Hanoi et Washington.
Situation à Chypre.

Venant de Monrovia

La délégation des militantes du P.D.G. au Congrès de la Panafricaine des femmes est rentrée mardi à Conakry

De retour à Conakry le mardi 4 août, la délégation des femmes guinéennes qui a participé aux assises du Congrès de la Panafricaine des femmes tenu à Monrovia du 28 au 31 juillet 1964 a été accueillie à sa descente d'avion par Hadja Mafoory Bangoura, Hadja Loffo Camara et toutes les présidentes des comités de Conakry-I et II.

Rappelons que cette délégation était conduite par Madame Soumah, député, présidente du comité régional des femmes de Conakry-I et comprenait Mme Jeanne Martin, secrétaire générale de la Panafricaine des femmes, Fatou Bangoura, membre du comité régional des femmes de Conakry-I,

Soba Camara, responsable de la fédération de Kindia et Coumba Diagne des services de Radio-Guinée.

Le chef de la délégation et la secrétaire générale de la Panafricaine ont respectivement déclaré à leur arrivée :

«Le Congrès a eu un grand succès d'autant plus que les femmes, quelques jours après la conférence de I.O.U.A. du Caire, ont une fois de plus prouvé au monde la maturité politique de l'Afrique toute entière. Nous remercions le Président et Madame Tubman, le gouvernement libérien et la Fédération des Femmes de la République»

(Suite page 3)

Pour une justice humaine, rapide et gratuite

Le ministère de la Justice a publié la liste des agents chargés de la défense des plaideurs

En vue d'élever sans cesse la qualité de la justice guinéenne, qui se résume par le tryptique : **humanité, rapidité et gratuité**, il a été institué auprès des juridictions de la République un Collège d'agents de l'Administration générale. Ces agents sont chargés, conjointement avec les avocats-défenseurs en service, d'assurer la défense des intérêts des plaideurs.

Une liste annuelle de ces agents est établie par décret sur proposition du ministre de la Justice. Ils assurent dans le délai requis, notamment par le dépôt de conclusions écrites, la défense des intérêts qui leur sont confiés.

- Pour l'année 1964-65, le Collège des agents de l'Administration générale est ainsi composé :
- Présidence :**
Magasouba Fran
Camara Nènè Khaly
- Ministère d'Etat :**
Bah Bano
Barry Bademba
Condé Sakho
Kaly Zézè
Diané Ibrahima
Camara Amadou
- Ministère des Affaires étrangères :**
Diallo Alpha Abdoulaye
Bangoura Mohamed Kassory
- Ministère des Transports :**
Barry Alpha Bakar
Cissé Mamady
Souaré Mamadou
Koly Kourouma
- Ministère, chargé de la Coopération et des problèmes économiques :**
Kéra Karim
Barry Abdoulaye
Stephen Paul
- Banque Centrale de la République de Guinée :**
Camara Momory
Sangaré N'Faly
Thiam Baba Hady
Kaba Mamady
- Ministère du Commerce :**
Camara Baba
Diallo Souleymane

(Suite page 3)

Message du Chef de l'Etat

A l'occasion de la 10^{ème} anniversaire de l'indépendance du Dahomey, le Président de la République de Guinée, Son Excellence Ahmed Sékou Touré, a adressé au Président Souroou Migan Apithy, le télégramme suivant :

«Le peuple guinéen et son gouvernement s'associent au peuple dahoméen pour fêter l'anniversaire de son indépendance et lui adresser leurs chaudes félicitations. Nous profitons de cette occasion pour nous réjouir de nouveau des succès remportés par la conférence du Caire pour la consolidation de l'indépendance de nos Etats et dans la recherche de la solidarité agissante et de l'unité réelle des peuples Africains.

Nous adressons dans ce cadre nos sincères souhaits pour des succès toujours plus grands au peuple dahoméen dans l'œuvre d'édification nationale et formulons à votre endroit, nos meilleurs vœux de santé et de longévité».

Fraternelle et haute considération.

Signé : Ahmed Sékou Touré
Président de la République de Guinée.

UNE NECESSITE IMPERIEUSE POUR L'AFRIQUE :

La coopération économique et la limitation des monopoles

par Fodé BERETE

L'AFRIQUE a, en 1963, pris un bon départ, pour l'unité à Addis-Abebba et la récente conférence du Caire a confirmé cette profonde solidarité liant tous les Africains. L'unité africaine est une nécessité impérieuse pour la préservation de nos richesses contre le pillage. Les effets de la balkanisation doivent trouver un terme dans les forces conjuguées. De cela tous les Africains sont conscients et ne ménagent aucun effort pour la réalisation de leurs vœux.

Mais quel est le point de l'économie de notre continent de nos jours ? La collaboration dans ce domaine demeure encore bien fragile, caractérisée qu'elle est par la méfiance héritée du passé ; legs d'autant plus lourd que les haines et discords sont habilement entretenus et secrétés par les exploitateurs anciens et nouveaux de nos richesses. Ce sont ces derniers tenants de l'impérialisme que nous voulons aujourd'hui dénoncer à travers le tableau que nous allons nous efforcer de donner de l'économie africaine.

Nos immenses richesses ont été et restent dans beaucoup de cas, encore réduites au rôle d'économie de traite, ce qui explique l'étroitesse du marché africain.

L'Afrique a servi, pour les pays impérialistes de base de matières premières et les monopoles rivalisaient de zèle dans le pillage. Une source de profits immenses en puissance, voilà ce qu'a été notre continent un siècle durant. Toutes nos productions, aussi bien industrielles qu'agricoles étaient orientées vers l'étranger, d'où la dépendance de nos territoires des hauts et bas du marché extérieur - plus de bas que de hauts pour nous - Le déficit du commerce atteint dans ces conditions des proportions incroyables que l'on comprend fort bien.

Les entreprises coloniales étrangères, quand elles existaient se contentaient de traiter les matières à un stade primaire. Seule une part infime des bénéfices

était investie chez nous. C'était, on le voit, la politique de la poste ouverte aux brigands installés en maîtres dans nos pays.

Pas d'équipement véritable

Mais qu'en est-il exactement de nos jours ? Les échanges inter-africains ont-ils augmenté ? Les entreprises étrangères demeurent-elles des entités étrangères à l'économie africaine véritable ; sont-elles encore détachées de nos intérêts ?

Si depuis les concessions à la souveraineté politique, la plupart des entreprises étrangères ont revêtu un manteau de reconversion, elles demeurent spécialisées dans «les pièces de rechanges», les entreprises d'assemblage et l'industrie légère. On n'assiste que rarement à un effort d'équipement véritable.

Le témoignage des chiffres s'avère ici éloquent. L'ensemble de la production industrielle, en valeur, (moins l'Afrique du Sud) se chiffre au dessous de trois milliards de dollars, soit moins de 735 milliards de francs guinéens.

Mis à part deux ou trois pays africains, l'industrie métallurgique est presque inexistante, en dépit de l'abondance des matières premières.

La commission économique de l'O.N.U. pour l'Afrique estime que le marché intérieur de l'Afrique occidentale en métaux s'évalue entre 500.000 et 600.000 tonnes. Chiffres peu élevés pour 80 millions d'âmes. Dans l'industrie des métaux, les chiffres de la C.E.A. ne sont point plus optimistes. La demande d'équipements sans compter la République Sud Africaine, était de 803.000 tonnes en 1959 et s'éleva, selon la même source à environ 1.053.000 tonnes en 1970. Les besoins nationaux ne sont couverts qu'à 5% par la production nationale.

Quant à l'industrie chimique, elle est presque inexistante en Afrique tropicale. On y consacre 7% des importations, chiffre insignifiant eu regard du consommateur, mais lourd pour les réserves en devises. Par contre le Kénya, les pays maghrébins et le R.A.U. figurent en bonne place par rapport aux autres Etats.

(Suite page 3)

Mouvement de personnalités

Le lundi 27 juillet est arrivée à Conakry une délégation de la commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique. Elle était conduite par M. Klinghofer et comprenait en outre MM. Alagoma et Jibidar.

Pendant son séjour à Conakry, la délégation a eu des entretiens avec le ministre des Transports le Dr Najib Roger Accar assisté de ses principaux collaborateurs, avec les directeurs du Commerce extérieur et de Guinexport et enfin, avec la Fédération du Syndicat des Transports.

La délégation a quitté notre capitale le 30 juillet dans la matinée par le courrier régulier de la Ghana Airways à destination de Dakar, salué à son départ par M. Sall Tibou du protocole des Affaires étrangères.

Par le même appareil, M. Tibou Tounkara, ambassadeur de la République de Guinée à Dakar,

s'était envolé pour la capitale sénégalaise où il rejoint son poste.

MM. Barry Bocar Biro, représentant de la Guinée au comité des neuf de DarEs-Salam et Soumah Nabi Issa, chef du Protocole des Affaires étrangères avaient salué le diplomate guinéen à son départ de l'aéroport de Conakry.

D'autre part, vendredi 31 juillet est arrivée à Conakry une délégation de l'Etat frère de Sierra-Léone, composée de MM. Macoley, procureur général et Bridge, conseiller juridique.

Elle a été accueillie à l'aéroport de Conakry par MM. Sall Tibou, fonctionnaire du Protocole des Affaires étrangères et par le personnel de l'Ambassade de Sierra-Léone à Conakry.

Le samedi matin, la délégation a été reçue par le ministre du commerce M. Barry Ibrahima dit Barry III.

La vie dans la Nation

Session 163-64

Les épreuves du concours de sortie de l'École Normale Supérieure Julius Nyeréré

suite de notre précédent numéro

A. - PROBLEME OBLIGATOIRE

Une bille d'acajou que l'on assimilera à un cône de révolution de hauteur h et de rayon de base R , fait l'objet d'un marché.

Son volume est désigné par v , on l'appellera le volume réel par opposition à ce qu'on appellera le volume fictif, qui est la quantité w produit de la hauteur h par l'aire de la section moyenne du cône.

Le marché est basé sur l'évaluation du volume fictif.

1° L'exploitant forestier qui dispose de la bille, la livre sur le marché sans l'étefer (i.e. sous sa forme conique).

Évaluer $V - W$ et montrer que la méthode favorise l'acheteur.

2° Dans cette partie du problème, il s'agit de reconnaître si l'exploitant a intérêt à étefer son acajou, i.e. à le scier perpendiculairement à l'axe à une distance du sommet qui sera désignée par x . La partie proche du sommet sera perdue, l'autre tronçon étant seul vendu.

On désigne par $W(x)$ le volume fictif du tronc de cône qui fait l'objet du marché. a) Calculer $W(x)$ puis $V(x)$ (x) désignant le volume réel du tronc de cône.

b) Dans un système d'axes orthonormés, représenter la variation de $-W(x)$ et en déduire si oui ou non l'exploitant a intérêt à étefer son acajou, et à quelle distance x du sommet.

3° Dans cette partie du problème, l'acajou est toujours scié à la distance x du sommet, mais les deux tronçons sont vendus séparément.

Calculer le volume fictif de chacun des tronçons puis la somme $W'(x)$ de ces volumes fictifs. Représenter graphiquement la variation de y égal $W'(x)$. Déduire de cette étude à quel endroit l'exploitant a le plus grand intérêt à scier son acajou.

4° Déduire des 3 parties ci-dessus le mode de vente le plus avantageux pour l'exploitant.

Les recettes sont proportionnelles à 3 nombres que l'on demande de déterminer.

On rappelle :
Volume d'un cône de révolution de hauteur h et de rayon de base R

$$(R^2 Rr r^2)$$

Volume d'un tronc de cône, r étant le rayon de la petite base ? ? ? ? ?

EPREUVE DE CHIMIE

Durée : 4 heures
Coeff. : 4

Les candidats traiteront l'une des questions de cours, à leur choix

I. - QUESTION DE COURS : (8 points).

Une des questions suivantes, au choix du candidat :

1. Etude comparée de l'action

du chlore sur le méthane, l'éthylène et sur l'acétylène.

2. Dissociation ionique de l'eau et pH d'une solution acide.

3. Catalyse et catalyseur : définition d'un catalyseur et propriétés des réactions catalytiques.

II. - PROBLEME DE CHIMIE ORGANIQUE (Obligatoire) 12 p.
On attaque par l'eau un mélange de carbure de calcium C_2Ca et de carbure d'Aluminium Al_4C_3 .

1. Quels sont les gaz obtenus ? Après les avoir desséchés, on les fait barboter dans du brome froid, qui absorbe complètement l'un d'eux en donnant un produit d'addition complètement saturé (le brome a les propriétés analogues à celles du chlore). L'augmentation de masse du brome est 5,2 grammes. Quelle masse de brome a-t-il fallu employer ? 2,5/12.

2. Le gaz non absorbé est recueilli ; son volume ramené aux conditions normales de température et de pression est de 17,85 litres. Quelle était la composition du mélange gazeux obtenu par action de l'eau sur les carbures de calcium et d'aluminium ? Quelle est la composition du mélange de carbures ? (On supposera que les réactions de l'eau sur les carbures sont complètes et que les carbures ne renferment pas d'impuretés.) 2,5/12.

3. On fait agir d'autre part de l'eau sur 6,4 grammes de carbure de calcium supposé sans impuretés. Le gaz obtenu est envoyé avec l'hydrogène dans un tube contenant un catalyseur d'hydrogénation maintenu à une température convenable. Les gaz, à la sortie du tube à catalyse, barbotent d'abord dans un flacon contenant une solution de chlorure cuivreux ammoniacal, puis dans un second flacon contenant de l'eau de brome ; enfin, le résidu gazeux est recueilli dans une cloche graduée.

a) Indiquer les réactions susceptibles de se produire dans le tube à catalyseur, (on sait que le gaz recueilli dans la cloche graduée est un carbure saturé). 1/12.

b) Quel est le rôle de chacun des absorbeurs ? 1/12.

c) L'expérience terminée, on constate dans le premier absorbeur la présence d'un précipité rouge d'acétylure cuivreux C_2Cu_2 qui lavé, séché, à une masse de 0,755 g ; la masse du second flacon s'est accrue de 0,98 g le carbure saturé recueilli dans la cloche graduée a un volume de 1,344 cm³, et la cloche ne contient exclusivement que ce carbure saturé gazeux. A l'aide de ces résultats numériques, calculer les volumes des différents produits obtenus. Les volumes sont mesurés dans les

conditions normales de température et de pression.

Ca = 40 ;

Al = 27 ;

Br = 80 ;

Cu = 63,5 ;

C = 12 ;

O = 16 ;

H = 1.

Durée : 3 heures

Coefficient : 3.

EPREUVE D'HISTOIRE TRAITER UN DES TROIS SUJETS AU CHOIX

I
Les phases de la pénétration coloniale en Guinée.

II
L'Empire du Mali.

III
Les conséquences sociales, économiques et culturelles de la colonisation européenne en Afrique.

EPREUVE DE BIOLOGIE ANIMALE

Durée : 3 heures

Coefficient : 3.

I
Le sang. Sa composition, Propriétés et rôle de ses divers constituants.

II
A l'aide de croquis annotés commentés, décrivez un ver parasite de votre choix. Etudiez sa biologie et décrivez de votre exposé quelques caractères généraux des parasites.

III
A l'aide d'exemples montrez comment la théorie chromosomique explique les faits d'hérédité liée au sexe.

Durée : 3 heures.

Coeff. : 3

EPREUVE DE GEOLOGIE Traiter un sujet au choix :

I. - La preuve paléontologique de l'Evolution. Appréciez la valeur de cette preuve ou précisez ces insuffisances.

II. - Reconstitution expérimentale de l'orogénèse. Précisez pour chaque expérience les différents phénomènes qui se produisent dans la réalité des faits.

III. - Histoire géologique de l'Afrique et formation du sol en Guinée.

Durée : 3 heures

Coeff. : 3

EPREUVE DE CHIMIE SCIENCES DE LA NATURE GROUPE A)

(SCIENCES DE LA NATURE
(Au choix) 8 20

I. - Question de cours.

1. Propriétés chimiques de la fonction acide carboxylique.

2. Chaleur de réaction : Définition ; application du théorème de l'état initial et de l'état final aux chaleurs de réaction (cas d'une réaction à volume constant et d'une réaction à pression courante).

3. Dissociation ionique de l'eau. pH d'une solution d'acide.

II. - Problème obligatoire 12 20
On donne une solution d'acide

acétique telle que 10 cm³ demandent, pour être neutralisé, 12,5 cm³ de soude normale.

1. - Quelle est la teneur de cette solution en acide pur, calculée en g/litre ?

2. On neutralise 500 cm³ de cette solution par un litre de soude normale ; on évapore à sec et on calcine au rouge le résidu. Quel est le volume du gaz qui se dégage (conditions normales de température et de pression), et quelle est la masse du résidu final ? (On sait que l'excès de soude dans la réaction de neutralisation agit sur le produit de la neutralisation).

3. On chauffe 10 grammes d'acide pur par du pentachlorure de phosphore PCl_5 ; calculer la masse du produit organique obtenu.

4. On fait agir une mole d'acide acétique sur une mole d'alcool éthylique. Sachant que la constante d'équilibre, dans les conditions de l'expérience est $K_c=4$; déterminer la quantité d'ester obtenu et les quantités d'acide et d'alcool qui n'ont pas réagi.

5. On calcine l'acide acétique qui se décompose en CH_4 et gaz carbonique. Sachant que chaleur de formation des substances réagissant et des corps obtenus sont respectivement :

- acide acétique : 116 kcal/mole ;

- méthane : 18 kcal/mole ;

- gaz carbonique : 96 kcal/mole déterminer la chaleur de décomposition de l'acide acétique par la chaleur.

(C = 12 ;

H = 1 ;

O = 16 ;

Na = 24 ;

Cl = 35,5).

EPREUVE DE PHYSIQUE

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

A) Questions de cours

(1 au choix)

I. - Courants dérivés
- Notions sur les réseaux
- Règles de Kirchoff
- Association des conducteurs (résistances)

- Association des générateurs.
II. - Induction électromagnétique :

- Production d'un courant induit

- Sens du courant induit. Loi de Lenz

- La force électromotrice dans un circuit linéaire

- Auto-induction.

III. - Dioptrique plan :

- Définition

- Images données par un dioptrique plan

- Lames à faces parallèles.

B) Problème obligatoire :

Un fer à repasser électrique absorbe une puissance de 300 watts. Le fer est utilisé sur une ligne à 110 volts ; la résistance échauffée par le courant est un ruban plat d'alliage chromonickel de 0,1 mm d'épaisseur et

(Suite page 3)

Les émissions de la Voix de la Révolution

La Voix de la Révolution Radiodiffusion de la République de Guinée émet de Conakry le matin et la mi-journée sur :
214 m 1403 kes en ondes Moyennes.
48 m. 74. 6155 kes.

et 88 m. 60. 3385 kes en Ondes Courtes.
Le soir en Ondes Moyennes sur :
214 m 1403 kes et en Ondes Courtes.
Sur 88 m. 60. 3385 kes et 34 m. 08 9650 kes.

Programme d'aujourd'hui

12 h 32 : Déjeuner en musique.

12 h 45 : Journal parlé.

13 h 00 : Avis et communiqué.

13 h 15 : Intermède de rythme.

13 h 30 : Fin d'émissions.

16 h 00 : Musique et chants des Fédérations.

16 h 20 : Le monde rural.

16 h 45 : Avis et communiqués.

17 h 00 : Journal parlé.

17 h 20 : Informations en soussou.

17 h 45 : Informations en foulah.

18 h 10 : Informations en malinké.

18 h 35 : Informations en Kissi.

19 h 00 : Informations en Toma.

19 h 25 : Informations en Guéré.

19 h 45 : Chronique éducative.

20 h 00 : Journal parlé

20 h 30 : Buletin en Anglais

20 h 40 : Avis et communiqués.

20 h 55 : Intermède (Cora et Balaton).

21 h 00 : Culture pour tous (Malinké).

21 h 15 : Culture pour tous (Kissi).

Des métiers et des hommes dans l'économie guinéenne.

21 h 55 : Intermède.

22 h 00 : Chronique médicale.

22 h 30 : Journal parlé.

22 h 45 : L'univers au Jazz.

23 h 35 : Le magazine de l'UNESCO.

23 h 45 : Intermède.

0 h 00 : Arrêt des émissions.

La Guinée... l'Afrique... le monde...

Une nécessité impérieuse pour l'Afrique

(Suite de la première page)

La demande en textile est couverte pour 43% par la production intérieure. La demande augmente de plus en plus et les estimations de la CEA indiquent qu'en 1970, la demande de cotonnades par exemple sera augmentée de 35% par rapport au niveau de 1969 celle de la laine 62% et, chiffre record, la demande générale pour les fibres synthétiques de 268%.

Un marché commun africain

Cet aperçu, en chiffres, rébarbatif, était indispensable pour faire comprendre le problème des monopoles en Afrique.

On peut déjà se féliciter des efforts louables entrepris pour sauvegarder le commerce africain, et partant les intérêts de l'Afrique. Ainsi l'idée d'un **Marché Commun Africain** a été admise à Addis-Abéba, ratifiée récemment au Caire. Une commission spéciale l'étudiera. En effet, seule l'unification des marchés africains et une large coopération inter-Etats stimuleraient considérablement l'économie intérieure, les monopoles tirant profit de la division pour faire baisser d'année en année le prix des matières premières. Nous touchons là un des problèmes-essentiels qui a vu s'affronter à Genève, le camp des pays industrialisés, et celui des pays en voie de développement, lors de la conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement. Il convient de l'examiner dans ses grandes lignes.

Les conditions préjudiciables à l'économie africaine

Il a été constaté depuis longtemps déjà, une grande différence entre le prix des matières premières et celui des objets manufacturés, les premiers laissant considérablement pendant que les seconds connaissent une courbe ascensionnelle vertigineuse. La constatation suivante, faite par des experts de l'O.N.U. se passe de commentaire :

« Le rapport entre les prix des produits bruts et des produits manufacturés avait tendance à baisser de la fin du XIXe siècle au début de la deuxième guerre mondiale. A la fin de cette période qui embrasse plus d'un demi-siècle, on ne pouvait payer en moyenne que 60 % des produits manufacturés achetés au début de cette période, en vendant la même quantité de produits bruts exportés. »

IMPRIMERIE NATIONALE
PATRICE-LUMUMBA

On comprend aisément les conséquences d'une telle disproportion sur les pays sous-développés qui n'exportent que des matières premières. Rien que dans l'intervalle 1958-1962, le prix des produits de base a enregistré une baisse de 11 % en général et celui des denrées alimentaires de 18 % dans les pays sous-développés seulement en opposition à une augmentation notable dans les pays industrialisés. La racine du mal se situe donc incontestablement au niveau de la fixation des prix monopolistes.

Depuis des années les monopoles ont créé, entretenu et favorisent toujours les conditions préjudiciables à l'économie africaine. Nos pertes deviennent leurs gains et leurs super-bénéfices. Le commerce du Tiers-monde a souffert ces huit dernières années d'une baisse de 20 % dans les exportations et, depuis cinq ans, de 15 % dans les importations.

Un front commun

Cela ne peut durer éternellement. L'issue, la Guinée l'a trouvée en contrôlant l'extraction de ses richesses minérales et le commerce avec l'étranger réduisant le rôle des monopoles.

D'autres pays africains ont aussi procédé à cette reconversion nécessaire. Seulement les efforts doivent être conjugués et un front commun du Tiers-monde doit s'affirmer face aux monopoles internationaux. Il faut que tous les pays en voie de développement, d'un commun accord, exigent la stabilisation des produits de base et l'équident toute main-mise monopoliste. C'est là une source évidente de devises qui pourra centrer efficacement la stratégie de spoliation opérée lors des achats de matières premières. La monoculture est un moyen idéal pour effectuer les pressions sur les pays producteurs.

La pratique de cette loi de jungle est maintenant fortement combattue par les pays du Tiers-monde en général et de l'Afrique en particulier.

Personne n'ignore que le commerce extérieure est la source principale d'accumulation de fonds; les bénéfices que les Africains pourraient retirer de ces échanges internationaux sont en général confisqués par les monopoles, d'où l'unanimité faite à la conférence mondiale sur le commerce en faveur d'une normalisation du commerce international. Le rôle nuisible des monopoles a été dénoncé et les délégués de notre continent, dans un front uni, ont demandé un assainissement complet du commerce, réclamé une organisation sur la base d'un avantage réciproque.

Développer le sentiment de solidarité

La justice dans les échanges est une nécessité impérieuse. La stabilisation des prix des produits de base va de paire avec la stabilisation de l'indépendance politique. Le Congo est un enseignement dont l'amertume n'est point à démontrer.

Un esprit de collaboration africaine a été amorcé et il convient de le poursuivre. La concurrence doit faire place au caractère complémentaire de nos économies. La coopération économique entre les différents Etats africains est sans doute l'issue la plus heureuse: adoption de standards et de conditions techniques unifiés. Cette politique aurait l'avantage certain de diminuer les frais de production, de faciliter les échanges de pièces, et aussi de développer le sentiment de solidarité et d'indépendance entre Africains. C'est la meilleure voie vers l'unité et l'industrialisation africaines.

F. Béréty

La délégation des femmes du P. D. G.

(Suite de la première page)

blique du Libéria qui, pendant tout le long du Congrès nous ont apporté leur soutien matériel et moral. Nos remerciements vont à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au succès de notre Congrès.

La secrétaire générale de la Panafricaine a déclaré: « Je me réjouis beaucoup de la large et effective participation de tous les pays membres de notre Organisation. Je me réjouis aussi de la participation à ce Congrès de quatre nouvelles organisations qui sont celles du Gabon, du Tchad, d'Algérie et d'Ouganda.

« Ceci prouve vraiment le cré-

dit qu'à l'Organisation de la Panafricaine. L'esprit cordial et favorable à la recherche de l'unité totale a dominé pendant tout le déroulement de nos assises.

Le Congrès a eu le grand plaisir et la satisfaction morale d'observer dans toutes les cérémonies, d'ouverture et de clôture, la présence de deux Chefs d'Etat dont MM. William Tubman et Nicolas Grutzneski qui dans leurs allocutions, ont renouvelé leur confiance entière aux femmes d'Afrique.

Rappelons qu'à l'issue des travaux de ce Congrès la Guinée a été élue au poste de secrétaire général en la personne de Mme Jeanne Martin Camara.

COMMUNIQUE

L'Entreprise Nationale LIBRAPORT a le plaisir d'informer son aimable clientèle de la mise en vente dans ses différents magasins du :

Bulletin trimestriel de la Direction de la Statistique générale et de la Mécanographie.

Ce Bulletin publié par le ministère d'Etat chargé du Plan et des Finances, contient tous les renseignements statistiques recueillis depuis l'année 1958. Son prix de vente est de 500 fr. le numéro.

Les tarifs annuels d'abonnement sont les suivants :

- 1° Guinée : 1.600 FG
- 2° Etranger : 2.000 FG.
- 3° Tarif de soutien : 5.000 FG.

Veillez verser le montant de l'abonnement au Crédit National, compte Libraport 32-34-29-54 et expédier conjointement votre bulletin de commande à Libraport, B. P., 270 Conakry et à la Direction de la Statistique générale et de la Mécanographie, B. P., 221, Conakry.

Les épreuves de concours

(Suite de la page 2)

d'alliage ; de 0,7 mm de largeur ; la résistance de cet alliage est de 12,10-7 ampère-mètre à la température à laquelle le ruban est porté.

Calculer à l'aide de ces données :

1° L'énergie électrique consommée pendant une heure de repassage.

2° L'intensité du courant qui traverse l'appareil ;

3° La résistance du ruban

4° La longueur de ce ruban,

Pour une Justice humaine

(Suite de la première page)

Les membres de ce Collège, selon l'usage, ont, avant leur entrée en fonction, prêté serment de remplir fidèlement leur mission, de ne rien dire contre leur conscience ou contre le respect dû aux lois et de s'exprimer avec décence et modération.

En application de cet usage et du décret n° 271 en date du 1er juillet 1964, la Cour d'Appel, en cours d'une audience solennelle, tenue lundi sous la présidence de Me Fadiala Keita, Procureur général, représentant le ministre de la Justice, a entendu la prestation de serment des membres du Collège. Une fois de plus, le Parti Démocratique de Guinée et son Gouvernement manifestent l'intérêt considérable accordé à la justice au service du peuple. Notre Révolution poursuit inlassablement son œuvre de réhabilitation de l'Homme et de ses droits. La loi du plus fort sur le plus faible, celle du riche sur le pauvre sont à jamais révolues dans l'action de notre Régime. Nous avons la conviction, que la lutte engagée par notre peuple contre les pratiques de l'inégalité sociale, pour la construction d'une société harmonieuse et égalitaire au service du bonheur et de la dignité de l'homme, triomphera indubitablement.

Information
au service du
peuple et de
sa révolution

Nos tarifs d'abonnements

Pour compter du 10 mars 1964, nos tarifs d'abonnement au quotidien, sont les suivants :

Guinée

Soutien 1 an.....	10.000
Ordinaire 1 an.....	6.000
„ 6 mois.....	3.500
„ 3 mois.....	2.000

par voie aérienne

Algérie, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Haute-Volta, Libéria, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Mali et Tunisie 1 an	12.000
Europe et autres Etats africains 1 an....	15.000
U. S. A. Amérique Latine, U.R.S.S., Extrême-Orient et Asie 1 an.....	21.000

TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITÉ

Organe
Quotidien
du
Parti
Démocratique
de Guinée

COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE
3-34-32

Après les entretiens

BUTLER-KHROUCHTCHEV à Moscou

LES entretiens soviéto-britanniques se sont terminés samedi dernier à Moscou. La lecture du communiqué conjoint laisse clairement apparaître qu'à part le prochain renouvellement probable des conventions d'échanges entre les deux pays (des négociations s'ouvriront à Moscou dans un proche avenir), les deux parties se sont séparées sans avoir abouti à aucun résultat positif.

En effet, le communiqué relate, en termes vagues, le soutien de l'idée de la signature d'un traité international destiné à arrêter la dissémination des armes nucléaires; les deux Etats y réaffirment leur conviction que la sauvegarde de la paix est d'un intérêt primordial pour tous les Etats quel que soit leur système politique ou social, le but commun devant être de mener « avec patience des entretiens constructifs visant à rechercher une solution pacifique et mutuellement acceptable des problèmes internationaux; en ce qui concerne les problèmes particuliers: sécurité européenne (y compris la question allemande), l'affaire laotienne, ils ont été l'objet d'un utile échange de vues.

Dans la conférence de presse qu'il a tenue avant de quitter Moscou, M. Richard Butler reconnaissait que sa visite à Moscou ne paraissait pas avoir changé l'atmosphère en ce qui concerne le problème laotien et que le gouvernement soviétique préférerait ne pas prendre de nouvelles décisions sur ce problème quant à leur coprésidence de la conférence de Genève de 1962, en attendant de connaître les réponses à leur proposition de nouvelle conférence de Genève.

La question laotienne — nous l'avons dit dans un de nos précédents commentaires — constitue à l'heure actuelle un des principaux soucis des Britanniques, à cause de la proximité des élections générales.

L'attitude quasi intransigeante de l'U.R.S.S. a donc obligé le secrétaire au Foreign Office à prendre des dispositions pour parer au plus pressé. C'est ainsi qu'il a pris contact avec les trois pays membres de la commission internationale de contrôle au Laos (Inde, Canada, Pologne) pour tenter, dit-on, d'organiser une rencontre en territoire neutre, à la demande du prince Souvanna Phouma, entre les représentants des trois factions laotiennes. Cette rencontre, tout en constituant une préparation pour la conférence plénière des 14 puissances demandée par l'URSS, permettrait de gagner du temps.

Ainsi, les doubles entretiens de Moscou, s'ils se sont déroulés — selon la formule consacrée — dans un esprit de coopération et de cordialité, fournissant de part et

d'autre une bonne occasion de discuter de questions dites d'intérêt mutuel, de la paix en général et du problème de la dénucléarisation en particulier, ces doubles entretiens disons-nous, de **statu quo**.

Les négociations parallèles et autres consultations vont maintenant reprendre aux divers échelons moins élevés. L'essentiel est qu'elles aboutissent, le plus rapidement possible, à une confrontation générale d'où il ressortira des décisions concrètes relatives au maintien de la paix et de la liberté des peuples.

KEN

Une issue pacifique du problème cypriot est difficile à obtenir

L'intervention internationale est elle impuissante à régler la guerre qui oppose les deux communautés turque et grecque de l'île de Chypre? C'est du moins ce qui apparaît après trois mois de présence des troupes «onusiennes» dans l'île. Tout se passe comme si les habitants de l'île, provoquaient délibérément les forces internationales pour apporter des entraves aux activités et mouvements de des troupes de paix. Les Cypristes tirent des fois même à bout portant sur ces hommes venus apporter la concorde. On a vu des terrains d'atterrissage de l'O.N.U. bloqués pour empêcher les avions de toucher le sol. On comprend alors aisément que l'atmosphère est aujourd'hui vraiment de guerre. Le gouvernement du président Makarios lui-même invite les Cypristes grecs à construire des abris anti-aériens et des tranchées sont ainsi construites dans le jardins.

Tout cela augmente la tension sans oublier que les gouvernements de Grèce et de Turquie fournissent plus ou moins ouvertement des aides à chacune des communautés apparentées. C'est là d'ailleurs la cause fondamentale de l'arrivée massive d'armements dans l'île. Les menaces d'intervention, de Turquie par exemple, ne font point défaut.

Le président Makarios et ses partisans s'efforcent en outre de présenter le problème de l'île devant la prochaine Assemblée générale de l'O.N.U. Ils espèrent ainsi soustraire Chypre, si l'Assemblée se prononçait pour son indépendance, « aux objections » de la Turquie. Cet imbroglio est complété par l'appartenance de

Depuis l'arrestation du président de l'Union nationale africaine Zimbabwe (ZAPU), Joshua N'Komo, la Rhodésie du Sud s'est transformée ces derniers mois en endroit de troubles constants et de manifestations quasi quotidiennes de la population africaine. Dans sa lutte contre les manifestations, la police ne choisit pas les moyens. Son arme principale est devenue le gaz lacrimogène. Les dernières informations de Salisbury font état du fait que la police a de plus en plus souvent recours aux armes à feu dans sa lutte contre les manifestants. Selon la revue « Pan-Africa », paraissant à Nairobi, rien qu'au cours des 4 derniers mois la police en Rhodésie du Sud a tué au moins 45 Africains.

LA TERREUR DE LA MINORITE DES COLONS

Pour combattre la vague de protestations qui se propage de plus en plus, le gouvernement coloniste de Smith procède à des arrestations en masse. Selon le vice-président du ZAPU, James Chikerema, depuis mi-avril, quand N'Komo a été appréhendé, jusqu'à la fin du mois de mai, plus de 3000 Africains ont été arrêtés. « Il semble, a déclaré James Chikerema, que ces arrestations massives sont en relation étroite avec l'intention du gouvernement de Smith de proclamer l'indépendance de la Rhodésie du Sud, par décision unilatérale, sans le consentement de la Grande-Bretagne. En effet, les

colons appréhendent tous les Africains éminents en croyant empêcher de cette façon toute contre-action de la population autochtone. M. Chikerema fait ressortir que l'entière responsabilité pour tout ce qui arrivera fatalement si le gouvernement Smith mène réellement à bien son intention, incombera au gouvernement britannique, qui n'a rien fait pour empêcher la terreur de la minorité coloniste sur la population africaine lésée de ses droits.

Sous le manteau de « l'autonomie » reçue il y a déjà 40 ans, les colons ont imposé le régime de la discrimination raciale en Rhodésie du Sud, à l'instar de l'apartheid en République sud-africaine. Tout le pouvoir est concentré entre leurs mains et la population africaine lésée des libertés humaines les plus élémentaires, est exposé à une exploitation brutale. Les revenus mensuels des ouvriers africains se chiffrent en moyenne par environ 7 livres setrling, tandis que les blancs, pour le même travail, reçoivent au moins 100 livres par mois. Ou bien, les africains qui travaillent comme de gens de maison touchent 5 livres par mois, et une servante européenne 60 livres.

Ségrégation raciale totale

La ségrégation raciale totale a été instaurée dans le domaine de l'éducation et des services de santé. Jusqu'en 1959 il n'y avait qu'une seule école en Rhodésie du Sud pour les enfants africains. Il y en a davantage maintenant.

mais on peut toujours les compter sur les doigts. En outre, les conditions sont telles qu'un élève africain coûte au budget un peu plus d'une livre par an, tandis qu'un enfant de colons coûte au gouvernement 120 livres par an. A Salisbury, où vivent environ 300.000 africains il n'y a qu'un hôpital à 500 lits où ils peuvent être soignés. On y compte que cinq médecins. D'autre part, les 80.000 colons disposent de 3 hôpitaux beaucoup plus grands, avec un personnel médical suffisant. Les africains doivent aussi tenir compte des moments où ils peuvent tomber malades, car entre le samedi à midi et le lundi matin personne ne leur donnera un secours médical, même dans les cas les plus urgents.

La discrimination raciale est sanctionnée par plus de 60 différentes lois. D'après l'une d'elles, promulguée depuis 1950, une « répartition égale de la terre » a été effectuée. La moitié de toutes les superficies arabes dans le pays, et cela les plus fertiles, a été proclamée de « région européenne » et la terre ne peut y être possédée que par les colons européens. Moins de 50 % de la seconde moitié est prévue pour la population autochtone, et le reste est composé de « régions réservées ». Les africains ne peuvent posséder plus de 6 acres (2,5 ha). Et pour empêcher que par hasard ils puissent être une concurrence aux grands propriétaires, en dépit de leurs petites propriétés, il leur est interdit de pratiquer les cultures, grands revenus, telles que les plantes industrielles. En outre, des prix inférieurs sont fixés pour les produits des fermiers africains, ce qui fait qu'ils sont forcés de quitter leur terre maigre et de s'embaucher, comme main d'œuvre extrêmement bon marché dans des entreprises et sur les plantations des colons.

(Tanjug A.G.P.)

A la suite d'un incident entre forces navales La tension s'aggrave entre Hanoï et Washington

Quand des adversaires ne torpillent qu'avec des communiqués, cela s'appelle de l'intimidation qui n'est souvent, dans le cas des gouvernements qu'une occasion ou de réaffirmer une position déjà connue ou de porter à la connaissance du public une nouvelle orientation de la politique du pays. Cela n'a rien de particulièrement grave. Mais à partir du moment qu'il y a échanges de coup de feu, on est de part et d'autre sur un pied de guerre. C'est le cas aujourd'hui entre le Nord Viet-Nam et les Etats-Unis d'Amérique.

Les circonstances de l'incident sont encore mal connues, les renseignements obtenus étant contradictoires. La tension s'en trouve brusquement aggravée d'aucuns voyant dans cet incident et le renforcement des forces américaines dans le golfe du Tonkin, une concrétisation des déclarations répétées de Washington. La gravité de la crise actuelle commande prudence.

On sait que Washington est accusé par Hanoï de s'être livré

dernièrement à des bombardements navals et aériens contre des points du territoire vietnamien. Les autorités américaines rejettent ces accusations et affirment aussi que leurs destroyers ne se sont jamais aventurés dans les eaux territoriales vietnamiennes. Pour leur part, les experts militaires étrangers s'étonnent que le destroyer américain « attaqué » n'ait arraisonné celle des trois vedettes qu'il a immobilisée par ses tirs et se soit éloigné comme pour fuir un lieu qui n'est pas le sien et les mêmes observateurs doutent de la version américaine selon laquelle le « Maddox » ne se trouvait pas dans les eaux territoriales nord-vietnamiennes.

On assiste à un mouvement des forces américaines stationnées dans le pacifique vers l'Indochine et cette tournure alarmante de la crise du sud-est asiatique risque de dégénérer en conflit armé aux proportions internationales. Personne, nous pensons, n'oserait en prendre la responsabilité.

F. Béréte

Un organe de l'O.N.U. pour l'habitation?

Une résolution préconisant la création d'un centre de l'habitation, de la construction et de la planification a été adoptée lundi par 23 voix, sans opposition et 2 abstentions (U.R.S.S. et Tchécoslovaquie) par le Comité Social du Conseil Economique et Social.

Ce centre doit être considéré comme un premier pas vers la création d'un organisme s'occupant de manière « intégrée et générale des activités des Nations-Unies dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification ».